

## Compte-rendu du comité de coordination 7 mars 202

Présent·es : Benoît, François, Marion, Thierry, Louise, Sandrine

En préambule, petits éléments apportés par Louise sur les problèmes des outils de communication : envois difficiles, ratés, en espérant que la prise en main permette le réglage des couacs sur les prochaines sessions.

Benoît propose de prendre en charge la boîte mail [contact@gerpla.fr](mailto:contact@gerpla.fr) et [coordination@gerpla.fr](mailto:coordination@gerpla.fr) ; Louise se charge des échanges sur la boîte [secretariat@gerpla.fr](mailto:secretariat@gerpla.fr)

Ordre du jour :

### I- Retour sur les décisions prises à l'AG et CR avant envoi aux adhérent·es (notamment cotisations et feuille de route pour cooptation des LVA)

1- Lors de l'Assemblée générale a été décidé de voter une cotisation de base à 450 euros pour les lieux actifs avec la possibilité d'aller jusqu'à 600 euros sous la forme d'une adhésion de soutien. L'adhésion des lieux postulants, inchangée, est de 200 euros et n'est possible que la première année d'adhésion au GERPLA avec la perspective d'une visite de cooptation dans l'année. Les adhésions individuelles restent également à 60 euros avec un tarif réduit pour les chômeur·euses, étudiant·es ou bénéficiaires du RSA à 10 euros. Les termes employés à savoir cotisation de base, adhésion de soutien ont été validés par les membres du CC. Louise s'occupe de faire les démarches auprès de Christophe de Allfizz pour que ces nouveaux tarifs apparaissent sur le site du Gerpla rapidement. Le CR de l'AG après modifications de Benoît est validé par le CC. Il sera envoyé courant de semaine prochaine.

2- Lors de l'Assemblée générale, nous avons eu un débat sur les visites de cooptation et comment nous pouvons les mener. L'idée a émergé d'un vademecum autour duquel nous pourrions nous harmoniser mais cela peut donner l'impression au lieu visité que nous nous mettons en position d'inspection alors que l'objectif est un temps d'échanges et de recherche. Comment accompagne-t-on un lieu postulant dans son évolution vers un membre actif ?

Lorsqu'on se rend à une visite, on peut se munir de la charte comme support de dialogue car tout adhérent se reconnaît dans la charte du Gerpla qui est disponible en ligne. Le Gerpla peut être vécu comme un espace de protection et il est important pour toutes et tous de s'entendre sur les valeurs que l'association véhicule.

Les membres du CC reconnaissent aussi qu'un lieu a besoin de temps pour répondre aux attendus du Gerpla d'où l'idée que la visite de cooptation est un moment pour aider les lieux en construction à avancer dans leur projet. D'où l'idée aussi de se rendre à 2 minimum lors de ces visites pour permettre une posture bienveillante et une rencontre de qualité.

### II- Point JN et Actes

1- Les journées nationales auront lieu les 6-7 et 8 juin prochains à Epiniac en Ille-et-Vilaine. Plusieurs points sont encore en suspens sur l'organisation mais les principaux intervenants et animations sont décidées. Les bulletins d'inscription devraient être envoyés début avril. Le prochain rendez-vous de l'atelier des JN est le 19 mars à 14h.

2- Concernant les Actes 2023, c'est en très bonne voie. Presque l'ensemble des textes ont été fournis, Benoît doit encore faire une introduction avec l'aide de Paul Pegliasco. Leur édition devrait intervenir début avril pour une diffusion lors des journées nationales du mois de juin. C'est une sacrée prouesse car les journées nationales ayant eu lieu cette année au mois de septembre, leur fabrication ne devrait pas excéder 9 mois.

### III- Nouveaux textes de lois, quelles implications ? Eval externe, quelle action des LVA auprès des pouvoirs publics ?

La question de l'évaluation externe est prégnante dans de nombreux lieux de vie et d'accueil qui ont

eu à la faire ces dernières années ou qui doivent s'y plier dans les mois ou années à venir. Il semble désormais clair que les LVA ne peuvent s'y soustraire mais la question de l'adaptation de ces évaluations aux spécificités des LVA est de grande importance car beaucoup de critères ne rentrent pas en ligne de compte dans la pratique en lieu de vie et d'accueil. D'après les diverses expériences des LVA qui ont été évalués, il incombe aux évaluateurs de prendre en compte ces spécificités mais ce n'est pas toujours le cas lors de la rencontre avec ces derniers.

D'où l'idée qu'il peut être intéressant pour les LVA de se créer un répertoire d'évaluateurs compétents qui savent prendre en compte les spécificités des LVA. Pour cela, un échange avec la FNLV nous semble tout à fait intéressant de manière à mutualiser nos informations. De même est évoquée la possibilité de créer un document avertissant les cabinets d'évaluation de nos spécificités et des lois qui nous encadrent.

Pour exemple, les évaluateurs peuvent parfois demander aux LVA s'ils organisent des conseils de la vie sociale. Or, ces conseils n'apparaissent pas dans la réglementation des lieux de vie et d'accueil. Mais il est important de répertorier les textes de lois qui encadrent les LVA pour éviter d'être assimilés à des ESSMS. Même si la définition d'un lieu de vie et d'accueil est elle-même aujourd'hui mise à mal du fait de l'évolution des lieux et de leur organisation interne (assistants permanents etc) et fait débat.

Enfin, la nécessité de se regrouper au niveau départemental se fait sentir du fait de politiques qui peuvent être dirigées contre les LVA dans certains départements.

#### IV- Formation URIOPSS, est-ce qu'on se positionne ? Peut-être un lien avec la question de Marion du LVA Tara (« convention» interne aux LVA) ?

Afin de toucher le plus d'adhérents possibles et de faire une demande précise à l'URIOPSS, nous décidons de récolter les besoins de formation en terme d'évaluation externe (comment y répondre ? Comment s'y préparer ? Etc) et voir si l'URIOPSS peut nous faire un devis.

Sur la question de contrats de travail ou d' «accord d'entreprise » prenant en compte les spécificités notamment horaires des LVA, le CC souhaite répertorier ce qui est fait dans plusieurs LVA et partager ces éléments aux LVA qui en ont besoin.

L'idée d'une convention collective qui puisse dépasser le cadre propre d'un LVA semble compliquée car cela suppose d'entrer en dialogue avec les différents syndicats etc et cela risque de nous mettre en difficulté pour revendiquer nos spécificités. En même temps, les membres du CC reconnaissent une difficulté à recruter. On se heurte à un phénomène de fond qui va peut-être demander de repenser les contrats de travail et de rendre le travail passionnant pour que les salariés soient contents de participer à l'aventure en LVA.

Là encore, l'idée d'un rapprochement avec la FNLV pour mutualiser des outils de sécurisation des LVA : accord d'entreprise, fiches de poste etc est validée. Louise s'occupe de contacter Frédéric Albas pour échanger à ce sujet.

#### ~~V- Situation au LVA les p'tites zelles et présence de Virginie du LVA au prochain CC~~

Audrey étant absente au CC, nous n'avons pu échanger sur la situation du LVA les p'tites zelles mais avons validé la présence de Virginie permanente de ce LVA au prochain CC.